



Guide du bachelier 2016

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

الوزير

تهنئة

بمناسبة نجاحكم في شهادة البكالوريا دورة جوان 2016 التي توجت
سنوات من الجهد والإجتهد والمثابرة، يطيب لي أن أقدم لكم أخلص
التهانئ، متمنيا لكم السداد والتوفيق في مشواركم الجامعي.

الإستاذ الطاهر حجار
وزير التعليم العالي والبحث العلمي
ط حجار



الجزائر في جويلية 2016

Je peux m'inscrire dans un établissement de l'enseignement supérieur si :

Je suis titulaire d'un **Baccalauréat 2016** délivré par l'Education Nationale

Je suis titulaire d'un **Baccalauréat spécifique 2016** (Lycée Bouamama)



Je suis titulaire d'un **Baccalauréat antérieur à 2016**

Je suis titulaire d'un **Baccalauréat étranger 2016**, soumis à équivalence

Les établissements de l'enseignement Supérieur

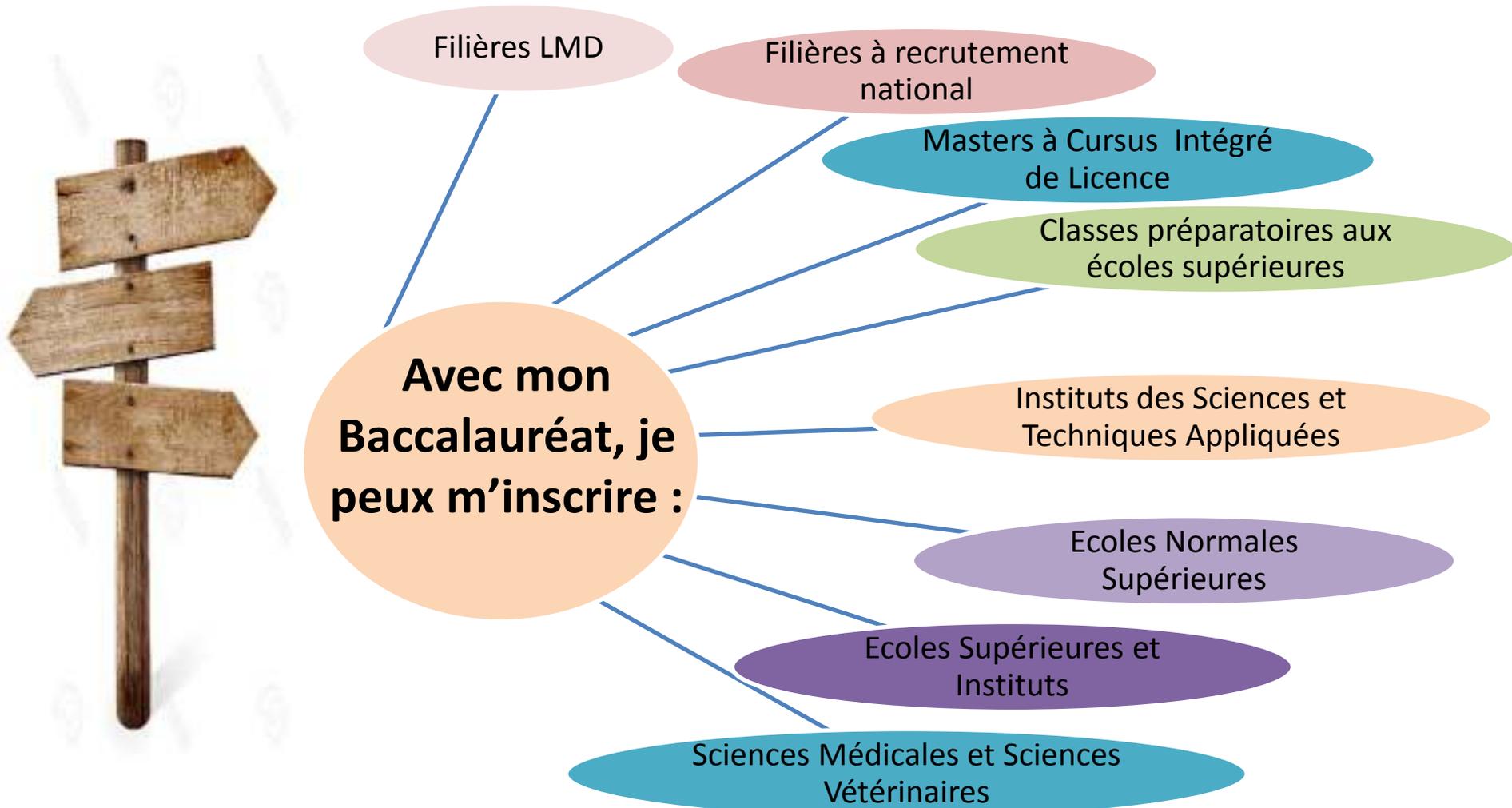
Quelle différence entre : Université, Centre Universitaire et Ecole?

Ecole Supérieure : Effectif d'étudiants restreint répartis dans des départements.
Des Moyennes d'accès élevées et des formations mono disciplinaires ciblées

Centre Universitaire : Etablissement dispensant diverses formations , avec un effectif d'étudiants assez important, répartis dans des instituts et des départements.

Université : De très grands effectifs, répartis dans des facultés et des départements.
Plusieurs domaines et filières de formation proposés ainsi que des formations en sciences médicales et vétérinaires
Peuvent dispenser des Filières à Recrutement national et des Masters à Coursus Intégré de Licence (avec des moyennes d'accès élevées)
Peuvent abriter un Institut des Sciences et Techniques Appliquées
(Licences Professionnalisantes)

Quelles sont mes possibilités d'inscription dans un établissement de l'enseignement Supérieur?



Notions de base à connaître sur le Système LMD

Le L.M.D.

- Système de formation supérieure structuré en trois (03) cycles : Licence, Master et Doctorat. Les formations se déclinent en domaines, filières et spécialités dispensées semestriellement et organisées en Unités d'Enseignement capitalisables et transférables.

Le Semestre

- Durée périodique de l'enseignement. fixée en moyenne à 14 semaines.

Le domaine

- Axe ou discipline de formation. Il se décline en filières et chaque filière en spécialités.

La filière

- Subdivision d'un domaine. Elle détermine la spécificité d'une formation mono ou pluridisciplinaire.

La Spécialité

- Subdivision de la filière. Elle précise le parcours de formation et les compétences à acquérir par l'étudiant.

L'Unité d'Enseignement

- Est composée d'une ou plusieurs matières dispensées sous différentes formes d'enseignement : cours, TD, TP, travail

Notions de base à connaître sur le Système LMD

Les Coefficients

Mesurent et pondèrent l'importance d'une matière dans une Unité d'Enseignement donnée par rapport aux autres matières composant l'unité d'enseignement.

Les Crédits

Expriment le volume de travail nécessaire à l'étudiant pour maîtriser des connaissances données dans une unité d'enseignement. Un crédit est estimé à 20 - 25 heures de travail (présentiel + travail personnel).
Un semestre se compose de 30 crédits.

Les crédits sont capitalisables

Cela signifie que toute validation d'une Unité d'Enseignement ou d'une matière entraîne l'acquisition définitive des crédits correspondants.

Les crédits sont transférables

Signifie que l'étudiant qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation par l'équipe de formation d'accueil).

Chaque semestre comprend 30 crédits. Chaque diplôme correspond à la capitalisation de :

180 crédits pour la Licence

120 crédits supplémentaires pour le Master

Le Doctorat s'obtient après 6 semestres d'études et de recherche

La Circulaire relative à la Préinscription et à l'orientation des nouveaux bacheliers, interactive

Me permet de m'informer sur :



- Les conditions d'accès aux établissements de l'enseignement supérieur

- Les filières de formation dispensées dans les établissements universitaires

- Les procédures de préinscription en ligne

- Les procédures d'inscription dans les établissements universitaires des titulaires d'un baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama)

- Les procédures de demande d'équivalence et d'inscription dans les établissements universitaires pour les titulaires d'un baccalauréat étranger

- Les formations dispensées dans les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels

- Les œuvres universitaires (bourse d'études, transport, hébergement, restauration)



Je m'informe sur les critères d'orientation

● Série du baccalauréat et moyenne obtenue

● Choix du bachelier

● Places pédagogiques disponibles

● Circonscriptions géographiques

L'orientation dans un établissement universitaire est subordonnée à :

Dates importantes à retenir pour les bacheliers 2016 soumis à la procédure de préinscription en ligne



- ❖ La période des préinscriptions **en ligne** est fixée :
 - **du 19 au 21 juillet 2016**

- ❖ La période de confirmation des préinscriptions **en ligne** est fixée :
 - **du 22 au 24 juillet 2016**

- ❖ La période des affectations et des recours **en ligne** est fixée :
 - **du 31 juillet 2016 au 02 août 2016**

- ❖ La période de déroulement des entretiens avec un jury pour les filières concernées est fixée :
 - **du 31 juillet 2016 au 02 août 2016**

- ❖ La période des inscriptions définitives est fixée :
 - **du 04 au 09 août 2016**

Dates importantes à retenir pour les bacheliers 2016 pour la procédure de transfert en ligne

- Pour le bachelier inscrit en août 2016 et qui souhaite changer de filière, une plateforme transfert est mise à sa disposition sur les sites internet dédiés.
- La demande de transfert doit se faire obligatoirement et exclusivement en ligne.
- Après étude, une réponse parviendra au concerné.
- Il devra soit valider sa nouvelle inscription, soit maintenir son inscription initiale.
- Le calendrier des transferts :
 - ❖ Ouverture de la plateforme des transferts : **du 14 au 17 septembre 2016**
 - ❖ Résultats : **le 20 septembre 2016**
 - ❖ Inscriptions définitives : **25 septembre 2016**
 - ❖ Fermeture définitive de l'ensemble des opérations inscriptions et transferts : **le 30 septembre 2016**

Comment me préinscrire **EN LIGNE** et **m'inscrire** dans un établissement de l'enseignement Supérieur

Je consulte la Circulaire d'orientation des nouveaux bacheliers 2016 au format numérique Application « TESDJILCOM 2016 » (www.mesrs.dz, www.esi.dz, www.orientation.esi.dz)

Je réfléchis et je mentionne les choix que je sélectionne lors de la Période des préinscriptions fixée du **19 au 21 juillet 2016** et que je confirme du **22 au 24 juillet 2016**

Période des affectations : 31 juillet 2016 au 02 août 2016

Si je suis titulaire d'un baccalauréat :

avec mention « Excellent »

Je mentionne **deux (02)** choix parmi les filières proposées

avec mention « Très Bien »

Je mentionne **quatre (04)** choix parmi les filières proposées

autre

Je mentionne **six (06)** choix parmi les filières proposées dont une dans le système LMD

Si je suis affecté dans un de mes choix

Si je suis retenu dans une Filière à entretien

31 juillet 2016 au 02 août 2016

Si je suis affecté hors de mes choix

J'introduis un Recours en ligne
du 31 juillet 2016 au 02 août 2016

Je m'inscris définitivement au sein de l'établissement d'affectation
04 au 09 août 2016

Si je suis titulaire d'un **Baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama)** Pour m'inscrire dans un établissement de l'enseignement Supérieur :

*Je consulte la Circulaire d'orientation des nouveaux bacheliers 2016 au format numérique
Application « TESDJILCOM 2016 » (www.mesrs.dz, www.esi.dz, www.orientation.esi.dz)*

Je positionne la série de mon baccalauréat par rapport aux autres séries de baccalauréats délivrés par
le Ministère de l'Éducation Nationale

- Avec la Série du BAC, ma moyenne générale et mes notes obtenues au BAC,
- les Conditions d'accès stipulées dans la circulaire de préinscription et d'orientations de bacheliers,
- Et les Moyennes minimales d'accès aux différentes formations consultables sur le site Web du MESRS « www.mesrs.dz »,

Je choisis une formation dans un établissement universitaire

Je m'inscris définitivement dans l'établissement de mon choix

du mercredi 14 au mardi 20 septembre 2016

Si je suis titulaire d'un **Baccalauréat étranger** Pour m'inscrire dans un établissement de l'enseignement Supérieur :

Je dois avant tout demander une équivalence de mon baccalauréat, **EN LIGNE**
(site Web: www.mesrs.dz)

- Avec la Série du BAC, ma moyenne générale et mes notes obtenues au BAC,
- les Conditions d'accès stipulées dans la circulaire de préinscription et d'orientations de bacheliers,
- Et les Moyennes minimales d'accès aux différentes formations consultables sur le site Web du MESRS « www.mesrs.dz »,

Si je choisis une filière avec test de langues étrangères

Je choisis une formation non soumise au test de langues étrangères

Test au niveau de l'établissement d'accueil

Je m'inscris définitivement au sein de l'établissement de mon choix

Du mercredi 14 au mardi 20 septembre 2016

Si je suis titulaire d'un **Baccalauréat antérieur à 2016** Pour m'inscrire dans un établissement de l'enseignement Supérieur

Je postule si je n'ai jamais bénéficié d'une inscription universitaire avant 2016

Série du BAC et Moyenne générale et notes obtenues au BAC
(+ Equivalence pour baccalauréat étranger)

Conditions d'accès stipulées dans la circulaire de préinscription et d'orientations de bacheliers
et moyennes minimales de l'année d'obtention du Bac

Choix d'un établissement et d'une formation

Inscription définitive à l'université (**dates limites d'inscription fixées au 20 septembre 2016**)

Documents à fournir pour l'inscription définitive

L'original du relevé de notes du baccalauréat
(faire plusieurs copies pour ton usage personnel ultérieur)

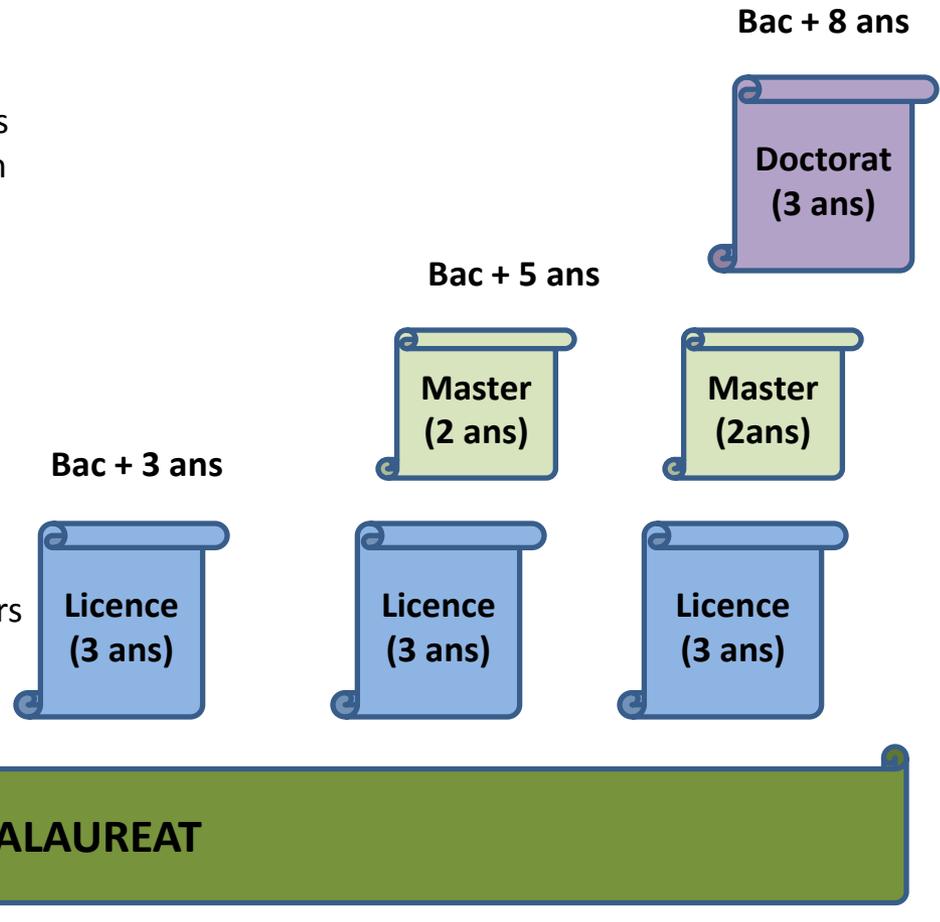
Deux (02) photos d'identité

Le reçu de versement des droits d'inscription fixé à **200 DA**

Les diplômes du Système LMD

14 domaines de formation :

- ✓ Sciences et Technologies
- ✓ Sciences de la Matière
- ✓ Mathématiques et Informatique
- ✓ Sciences de la nature et de la Vie
- ✓ Sciences de la Terre et de l'Univers
- ✓ Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales
- ✓ Droit et Sciences Politiques
- ✓ Lettres et Langues Etrangères
- ✓ Sciences Humaines et Sociales
- ✓ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- ✓ Arts
- ✓ Langue et Littérature Arabes
- ✓ Langue et Culture Amazighes
- ✓ Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville



Les Diplômes du Système Classique

FACULTES DE MEDECINE



Docteur en Médecine



Docteur en Médecine Dentaire



Docteur en Pharmacie

Docteur en Sciences Médicales (DESM)



Diplôme d'Etudes Médicales
Spéciales (DEMS)

BACCALAUREAT

Les diplômes du Système Classique

Ecoles Supérieures et Instituts



Docteur Vétérinaire



Ingénieur d'Etat



Passerelle LMD

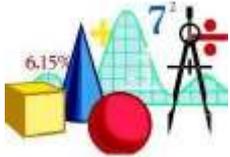
Doctorat

Master

BACCALAUREAT

Les Diplômes du Système Classique

Ecoles Normales Supérieures (E.N.S.)



Professeur de l'Enseignement Secondaire



Professeur de l'Enseignement Moyen



Professeur de l'Ecole Primaire

BACCALAUREAT

Employabilité des diplômés LMD de l'Enseignement Supérieur

- Les secteurs d'employabilité listés ci-dessous sont à titre indicatif
- Tu peux te rapprocher de l'ANEM (Agence Nationale de l'EMploi) pour plus d'information concernant des secteurs potentiels d'activité dans le lieu ou tu souhaites travailler
- Consulter la fiche des compétences métiers (NAME)

**Cela t'aidera à mieux choisir ta formation pour
ton futur métier**

Secteurs d'Employabilité des
diplômés des 22 filières du Domaine:
Sciences et Technologies

Aéronautique

Automatique

Electromécanique

Electronique

Electrotechnique

Génie biomédical

Génie civil

Génie climatique

Génie des procédés

Génie industriel

Génie maritime

Génie mécanique

Génie minier

Hydraulique

Hydrocarbures

Hygiène et sécurité industrielle

Industries pétrochimiques

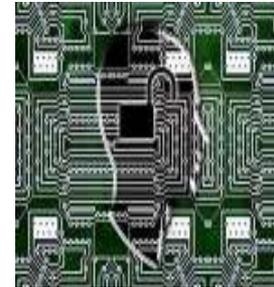
Ingénierie des transports

Métallurgie

Optique et mécanique de précision

Télécommunication

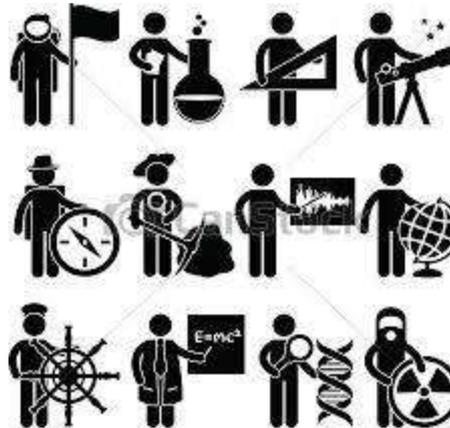
Travaux publics



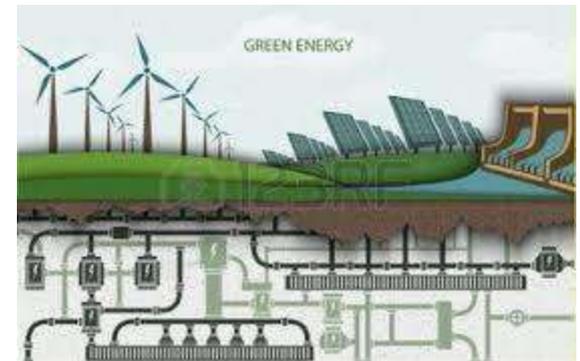
Physique

Chimie

Secteurs d'Employabilité des diplômés
des 2 filières du Domaine:
Sciences de la Matière



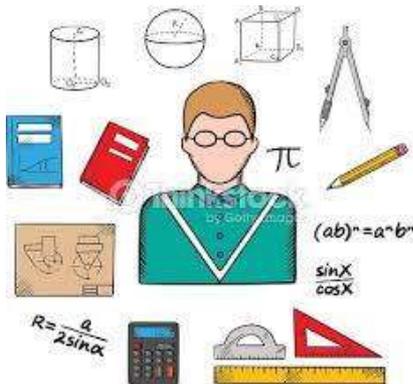
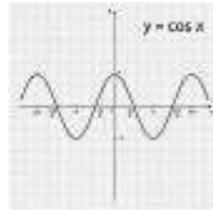
© Can Stock Photo - csp7337846



Mathématiques

Informatique

Secteurs d'Employabilité des diplômés
des 2 filières du Domaine:
Mathématiques et Informatique



Sciences agronomiques

Sciences biologiques

Hydrobiologie marines et continentale

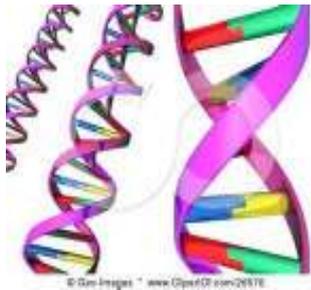
Secteurs d'Employabilité des diplômés des 3 filières du Domaine:
Sciences de la Nature et de la Vie



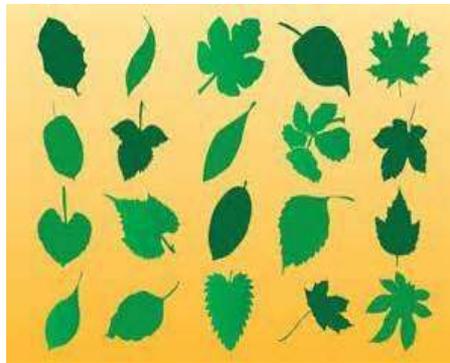
© Can Stock Photo - csp10598441



© Can Stock Photo



© Can Images - www.CanImage.com/26171



www.shutterstock.com - 135272898

Géophysique

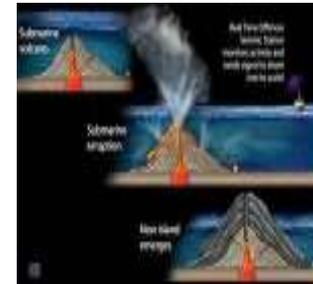
Géologie

Géographie et aménagement du territoire

Secteurs d'Employabilité des diplômés
des 3 filières du Domaine:
Sciences de la Terre et de l'Univers



© Can Stock Photo - esp4527968



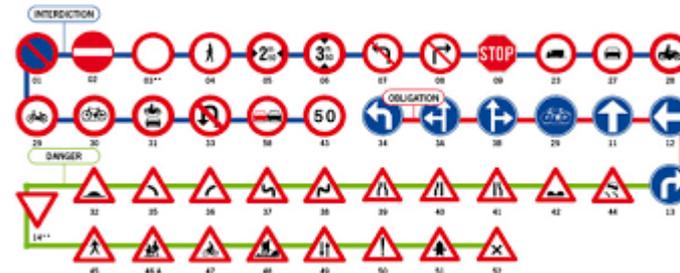
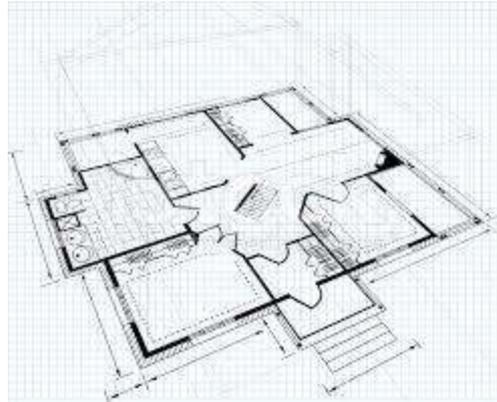
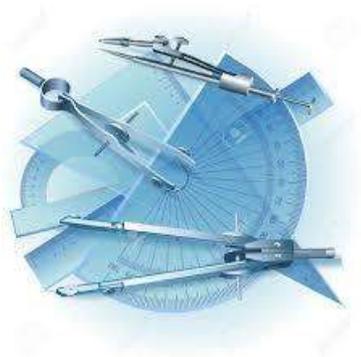
Architecture

Urbanisme

Gestion des techniques urbaines

Géomètre, Topographe

Secteurs d'Employabilité des diplômés
des 4 filières du Domaine:
**Architecture, Urbanisme et
Métiers de la Ville**



Sciences économiques

Sciences de gestion

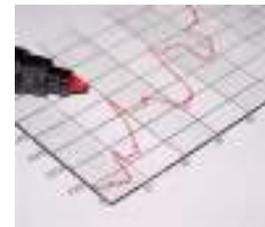
Sciences commerciales

Secteurs d'Employabilité des diplômés
des 4 filières du Domaine:
**Sciences Economiques, de Gestion et
Commerciales**

Sciences financières et comptabilité



بنك الجزائر
BANQUE D'ALGERIE

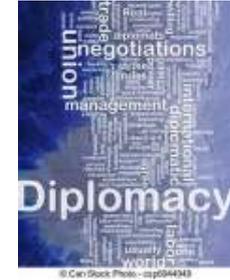


gp4409158 www.gograph.com

Droit

Sciences Politiques

Secteurs d'Employabilité des diplômés
des 2 filières du Domaine:
Droit et Sciences Politiques

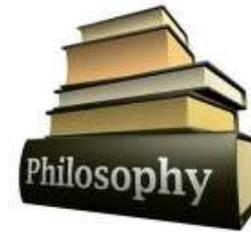


Sciences humaines – archéologie

Sciences humaines – bibliothéconomie

Sciences humaines – histoire

Sciences humaines - sciences de l'information et de la communication



Sciences Sociales – anthropologie

Sciences Sociales – sociologie

Sciences Sociales – psychologie

Sciences Sociales – orthophonie

Sciences Sociales – Philosophie

Sciences Sociales - sciences de l'éducation

Sciences Sociales – Sciences des Populations



Sciences islamiques - Oussoul Eddine

Sciences islamiques – Charia

Sciences islamiques - langue arabe et civilisation islamique



Secteurs d'Employabilité des diplômés des 14 filières du
Domaine:
Sciences Humaines et Sociales

Activité physique et sportive éducative

Entraînement sportif

Activité physique et sportive adaptée

Administration et gestion du sport

Information et communication sportive

Secteurs d'Employabilité des
diplômés des 5 filières du
Domaine:
**Sciences et techniques des
Activités Physiques et Sportives**



Office National des Œuvres Universitaires (<http://www.onou.dz>)

Parallèlement aux inscriptions pédagogiques:

Des guichets réservés exclusivement aux œuvres universitaires seront ouverts aux nouveaux étudiants, afin qu'ils puissent retirer les dossiers – œuvres universitaires (Hébergement, bourse, Transport,...)

L'ONOU a pour mission de garantir à travers ses directions des œuvres (DOU) et de résidences universitaires :

- ❖ La bourse
- ❖ L'hébergement
- ❖ La restauration
- ❖ Le transport
- ❖ Les activités scientifiques, culturelles et sportives
- ❖ La prévention sanitaire



Documents à fournir pour la demande de bourse:

Les bourses : Tout étudiant inscrit dans une filière de l'enseignement supérieur bénéficie d'une bourse d'études universitaire, durant tout son cursus, fixée à 4050 DA, 3600 DA ou 2700 DA, selon le revenu annuel global des parents. Elle est versée chaque trimestre.

Dossier de bourse :

- 1- Formulaire des renseignements délivré par l'administration
- 2- Copie du Bac
- 3- Copie du certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours
- 4- Certificat de nationalité de l'étudiant ou des parents né (s) à l'étranger
- 5- Une photos d'identité
- 6- Chèque barré du compte courant de l'étudiant
- 7- Relevé des émoluments des parents

• les parents salariés:

- Relevé du salaire annuel
- Extrait de rôles

• Les retraités :

- Relevé de la pension
- Extrait de rôles

• Les commerçants et artisans :

- Bulletin des revenus des commerçants, délivrés par les services des impôts
- Extrait de rôles dépourvu de dettes

• Les non salariés et chômeurs :

- Attestation de non activité délivrée par l'APC
- Extrait de rôles

• Les personnes décédées ou divorcées:

- Extrait des actes de décès (pour les parents décédés)
- Certificat de divorce (parents divorcés)

Documents à fournir pour la demande d'hébergement :

L'hébergement : L'accueil des étudiants au sein des résidences universitaires se fait selon les capacités d'accueil de chaque ville universitaire (campus). D'autre part, ne bénéficient de l'hébergement que les étudiants demeurant à 50 km et plus pour les garçons, du lieu de leur inscription pédagogique et à 30 km et plus pour les filles.

Dossier d'hébergement :

- 1- Formulaire des renseignements délivré par l'administration.
- 2- Copie du Bac
- 3- Copie du certificat d'inscription
- 4- Deux certificats médicaux (médecine générale et phtisio).
- 6- Une photo d'identité.
- 7- Certificat de résidence.

Autres services assurés par l'ONOU

La restauration

- Tout étudiant, externe ou résident, bénéficie d'un repas au sein des restaurants universitaires en présentant uniquement sa carte d'étudiant ou sa carte de résident. Les restaurants universitaires sont repartis dans les établissements de l'enseignement supérieur et les résidences universitaires.

Le transport

- Le transport universitaire est une autre mission à l'adresse de l'office national des œuvres universitaires. Il est garanti pour tous les étudiants, assurant ainsi le relai entre les résidences universitaires et les établissements de l'enseignement supérieur. L'étudiant est appelé à verser une cotisation annuelle et symbolique.

Les activités scientifiques, culturelles et sportives

- Les résidences universitaires sont dotées d'infrastructures, de moyens nécessaires à la création de clubs et d'associations afin de pratiquer les activités scientifiques, culturelles et sportives. Comme il a été mis à la disposition des étudiants des bibliothèques, des salles de révision et des cybers nets gratuits, gérés par les étudiants résidents.

La prévention sanitaire

- Les résidences universitaires disposent de structures et moyens sanitaires nécessaires, afin de préserver les étudiants résidents de tous les risques

Les établissements hors MESRS

La circulaire fait état des possibilités d'inscription dans des établissements sous tutelle pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et relevant d'autres secteurs ministériels et donne pour ces différents secteurs, les informations suivantes :

- les établissements sous tutelle,
- les formations dispensées,
- les conditions d'accès
- ainsi que les sites web de ces établissements pour plus d'information.